



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022
					Reçu en préfecture le 13/10/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222292-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

FCSC Rugby : bail de location 2, rue Bonneville à St-Claude

Le club du FCSC rugby a son siège dans les locaux du Bâtiment Carnot à Saint-Claude,

Considérant que les travaux de rénovation de ce bâtiment vont bientôt débutés,

Vu la vacance des locaux du 2, rue Bonneville à compter du 01/12/2022,

Suite à la visite de ces locaux par le FCSC Rugby,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le bail de location pour une durée d'un an à compter du 01/12/2022 jusqu'au 30/11/2023 moyennant un loyer mensuel de 1 000.36 € soit 12 004.32 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----


Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	4	3	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
 Reçu en préfecture le 13/10/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222101-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/10-1

TOURISME

Réfection du mur de soutènement de la Voie communale 9bis de la Chapelle à Saint-Romain : convention compte tiers avec la commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Vu les statuts de la collectivité,

Une partie du mur de soutènement de la voie communale 9bis de la Chapelle à Saint-Romain à Lavans-lès-Saint-Claude s'est effondrée au début de l'été 2022. Ces travaux vont être réalisés dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation de la Chapelle Saint-Romain qui se passe en parallèle sur le même site. La CCHJSC a sollicité des aides européennes sur ce projet.

Aussi, une consultation pour ce lot sera lancée et une convention compte tiers se doit d'être établie.

La CCHJSC s'engage à :

- Lancer la consultation aux entreprises pour la réfection du mur.
- Payer l'entreprise qui réalisera les travaux de réfection du mur dans le cadre du projet global du site.
- Solliciter les financeurs.

Le fond de concours d'investissement dû par la commune de Lavans-lès-Saint-Claude sera alors arrêté au regard des subventions perçues par la CCHJSC.

La commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'engage à :

- S'acquitter après de la CCHJSC d'un fond de concours d'investissement équivalent à l'autofinancement restant à charge.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222101-DE

- **APPROUVE** la convention pour compte tiers proposée avec la commune de Lavans-lès-Saint-Claude,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222102-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
 Le Président,
Raphaël PERRIN
 Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/10-2

TOURISME

Chapelle Saint-Romain : aménagement et valorisation du site – attribution du marché

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-2 -Equipements touristique attribuant compétence pour mener les études des aménagements destinés à créer ou à développer toutes activités touristiques sur le territoire des communes,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché lancé pour l'aménagement et la valorisation du site de la Chapelle Saint-Romain,

Vu les offres reçues,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'Offres du 5 octobre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 « Maçonnerie en pierre sèche » à l'entreprise FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT, sise Le Mont – 25270 LEVIER pour un montant de 61 060 € HT soit 73 272 € TTC,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 3 « Aménagement paysagers – équipement et serrurerie » à l'entreprise FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT, sise Le Mont – 25270 LEVIER pour un montant de 99 040.60 € HT soit 118 848.72 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022
					Reçu en préfecture le 13/10/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222103-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/10-3

TOURISME

Activités Nordique : partenariat et modernisation de la billetterie – commune des Moussières

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7-2 « Equipements touristiques »,

Vu le partenariat avec la commune des Moussières pour la vente des forfaits nordique à la cabane d'accueil du télésiège des Moussières,

Vu le souhait de cette dernière pour renouveler ce partenariat et moderniser leur billetterie,

Vu que la Communauté de communes possède une billetterie et qu'il est possible de mutualiser avec la commune,

Considérant qu'une convention de refacturation est nécessaire pour la répartition des coûts,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention de refacturation avec la commune des Moussières,
- **ACTE** la répartition suivante :
 - o Pour l'investissement à 1 949,72 € HT : La CCHJSC prend en charge via une subvention de la région Bourgogne Franche-Comté, 40% de ce montant HT soit 779,89 €. Il reviendra à charge de la commune des Moussières 1 559,78 € TTC (1 169,83 € + la TVA de la totalité 389,94 €).

- Pour le fonctionnement annuel de la billetterie, La CCHJSC refacturera, chaque année à réception de la facture du prestataire, la totalité TTC du montant du fonctionnement annuel de la billetterie informatisée de la Commune des Moussières. Le coût annuel peut varier d'une année sur l'autre, le montant refacturé sera celui indiqué par le prestataire sur sa facture annuelle.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



CONVENTION DE FONCTIONNEMENT FCSC RUGBY SAINT-CLAUDE

Entre d'une part,

La Communauté de communes HAUT-JURA SAINT-CLAUDE représentée par son Président Raphaël PERRIN habilité par délibération du bureau communautaire du 2 septembre 2020

Et d'autre part,

Le FCSC Rugby Saint-Claude représenté par son président Michel DA SILVA

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de sa compétence « soutien aux associations sportives et culturelles » engage un partenariat avec le FCSC Rugby de Saint-Claude caractérisé par le partage d'objectifs communs tels que favoriser la pratique du sport pour le plus grand nombre, offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année et maintenir les effectifs du club.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la collectivité et le FCSC Rugby.

Elle définit les objectifs et activités menés par le Club qui contribuent au renforcement de l'activité sportive sur le territoire et les engagements de la collectivité.

Article 2 : Durée et renouvellement

La présente convention est établie pour l'année 2022 et 2023. Elle prendra fin au 31/12/2023.

Article 3 : Objectifs et engagements du FCSC Rugby

Le Club s'engage à assurer le fonctionnement général dans le respect des règles et objectifs définis dans la présente convention. Il s'engage notamment à :

- Maintenir un niveau d'encadrement suffisant et de qualité
- Maintenir et renforcer les formations à destination des licenciés (jeunes arbitres par exemple)
- Continuer le travail de prévention sur la santé du jeune joueur avec des sensibilisations sur la diététique, le dopage, les addictions.
- Mettre en place des actions visant à augmenter le nombre de licenciés et de partenaires
- Travailler à l'accession au niveau supérieur des équipes seniors.

Le FCSC Rugby s'engage à faire apparaître le logo de la Communauté de communes sur les documents promotionnels.

Le club s'engage à transmettre à la Communauté de communes une fois l'an, tout document utile à l'évaluation de son activité tels que bilans comptables, bilan des activités, nombre de licenciés.

Il s'engage à établir et à communiquer à la collectivité un document prévisionnel qui indique les objectifs pour l'année N+1.

Article 4 : Engagements de la Communauté de communes

La Communauté de communes au vu des objectifs du Club qui contribuent au développement de l'activité et à la satisfaction de l'intérêt général s'engage à verser une participation annuelle d'un montant de 5 400 € pour 2022 et 12 000 € pour 2023 destinés au renforcement de l'activité du Club. Le versement de cette subvention est conditionné au versement des loyers pour le local de la collectivité et occupé par le FCSC Rugby Saint-Claude.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 6 : Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses énoncées ci-dessus si dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Article 7 : Litiges

En cas de litiges les parties s'engagent à tout faire pour privilégier un règlement à l'amiable. En cas d'échec le Tribunal Administratif sera seul compétent.

Fait à Saint-Claude
Le 6 octobre 2022

Pour le FCSC Rugby

Le Président

Michel DA SILVA

Pour la Communauté de Communes HJSC

Le Président



Raphaël PERRIN

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222111-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

Délibération conforme
 Le Président,
Raphaël PERRIN
 Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/11-1

SPORTS

FCSC Rugby : renouvellement de la convention de fonctionnement

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment l'article 7-7 « Soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal, et ce avec d'autres collectivités et associations »,

Vu la demande du FCSC Rugby de reconduire la convention de fonctionnement établie avec la Communauté de Communes,

Considérant que le renouvellement de cette convention participera au renforcement de l'activité du club,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de renouveler la convention de fonctionnement et la participation financière de 5 400 € pour l'année 2022,
- **DECIDE** de renouveler la convention de fonctionnement et la participation financière de 12 000 € pour l'année 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022
					Reçu en préfecture le 13/10/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222121-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/12-1

CULTURE

Conservatoire de Musique : modification tarifaire

Vu les statuts de la collectivité notamment l'article 6-4-1 donnant compétence en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu l'absence de professeur de percussions pour le mois d'octobre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la gratuité pour le mois d'octobre 2022 aux élèves de la classe de percussions :

BESANCON Evan	LEVRY Charles -Emmanuel	GRENARD Lilian
BISSIEUX Manon	LOISON-ANDRE Estéban	GUIENNET Mathis
BOLE DU CHOMONT Thomas	LUREL Bastien	HAREL Louen
BOURGEOIS Tidiane	MANZONI Marie	JUAN Ambre
BRAUD Jérémy	MODOUX Albin	LAHAUT Orphée
FAVRE Tim	MOREL Livi	PERRIER Alexis
GARNIER Clément	OSZTIAN Anakin	PICOULET MARTINE Paul
GREGIS Axel	PENAGER Alex	SACEPE Grégory
TEIL Gabin	TRONTIN Julian	

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault



ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222121-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 13/10/2022	Affiché le
15	11	4	3	0	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>  			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/12-2

CULTURE

Conservatoire de Musique : demande de subvention- Conseil Départemental du Jura

Vu les statuts de la collectivité notamment l'article 6-4-1 donnant compétence en matière d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu les projets du conservatoire de Musique :

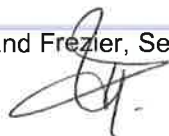
- Projet AJIR : travail musical avec les chorales d'enfants des écoles, du conservatoire et des orchestres à l'école – 8 000 € avec une participation de la collectivité à hauteur de 50% soit 4 000 €,
- Projet ensemble BACATA : projet pédagogique autour des musiques de Colombie en partenariat avec Arcade et La Grandvallière – 5 000 € avec une participation de la collectivité à hauteur de 50% soit 2 500 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 6 500 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022
					Reçu en préfecture le 13/10/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG202222131-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/13-1

COMMUNICATION

Plateforme Intramuros : adhésion 2023

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-1 « Soutenir et mettre en place des opérations et des réseaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication (T.I.C) en application de l'article L1425-1 du CGCT et du schéma d'aménagement numérique départemental du territoire,

Vu la délibération du bureau communautaire n°10/13-1 du 21 juillet 2021 relative à l'adhésion à la plateforme Intramuros,

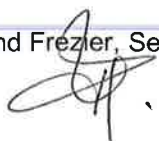
Vu le souhait de renouveler cette adhésion pour 2023,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la plateforme Intramuros à compter du 01/12/2022 jusqu'au 01/12/2023 pour un montant de 4 752 € TTC comprenant l'adhésion et la maintenance passerelle Office de Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222251-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :	
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire						
Date et lieu de la séance MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/5-1

FINANCES

La Maison Pour Tous : garantie d'emprunt – réaménagement lignes de prêt

Vu l'article L 5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

La Maison Pour Tous a sollicité de la Caisse des Dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la collectivité,

Vu la demande de La Maison Pour Tous en date du 19 juillet 2022 demandant de réitérer notre garantie pour les lignes de prêt concernées par ce dispositif de réaménagement,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées en annexe « Caractéristiques Financières des Lignes de Prêt Réaménagées »,
 La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés,

- **ACTE** que les nouvelles caractéristiques des Lignes de Prêt Réaménagées sont indiquées pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes de Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes de Prêt Réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes de Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues,

A titre indicatif, le taux du Livret A au 31/12/2021 est de 0.50%

- **ACTE** que la garantie est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,



Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en annonçant au bénéficiaire de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- **CONFIRME** que la collectivité s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezjer, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222252-DE
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	11	4	3	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			 
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/5-2

FINANCES

SICTOM : avenants à la convention pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés – commune de Saint-Claude et Viry

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avenant n°10 transmis par le SICTOM pour l'ajout de dix-sept conteneurs semi-enterrés sur la commune de Saint-Claude,

Vu l'avenant n°11 transmis par le SICTOM pour l'abandon d'un point de collecte de deux conteneurs semi-enterrés sur la commune de Viry,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les avenants proposés,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant pour la prise en charge suivante :
 - o Saint-Claude : ajout de dix-sept conteneurs à – 39 000 € TTC (terrassment et finitions)
 - o Viry : abandon d'un point de collecte de deux conteneurs semi-enterrés
- **ACTE** que la Communauté de Communes s'acquittera désormais des factures d'investissement,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022
					Reçu en préfecture le 13/10/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	11	4	3	0	ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222261-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par</i>  
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/6-1

ECONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la commune de Chassal-Molinges

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,


Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Chassal-Molinges pour des travaux de réhabilitation du cimetière à Molinges pour un montant de 123 881.50 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 8 000 € à la commune de Chassal-Molinges,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Roland Frezier / Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222262-DE	
					Berger Lévrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
		Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :				
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/6-2

ECONOMIE

ZA de Planchamp : Projet Andrey : traitement des EP des voiries existantes – avenant au contrat de maîtrise d'œuvre URBAN 3A

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°13/7-2 du 24 novembre 2021,

Vu l'avenant proposé par URBAN 3A suite à la fixation du montant des travaux en phase APD et à la réorganisation conduite sur le chantier,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant proposé pour un montant de 14 955 € HT soit 17 946 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----


Roland Frezier, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	11	4	3	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/10/2022
 Reçu en préfecture le 13/10/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222263-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/6-3

ECONOMIE

ZA de Planchamp : Projet Andrey – travaux de gestion des noues des eaux pluviales – choix de l'entreprise

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu le marché lancé pour les travaux de gestion des noues des eaux pluviales de la ZA de Planchamp,

Vu les offres reçues,

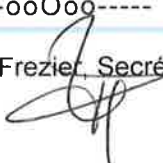
Considérant l'analyse par la maîtrise d'œuvre URBAN 3A et l'avis de la CAO du 21 septembre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** de retenir la société SERRAND TP sise 2C, rue du Beau Site – 01590 Dortan pour un montant de 254 383.93 € HT soit 305 260.71 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire



**AVENANT DE PROLONGATION N° 2 AU BAIL CIVIL DE LOCATION
2 rue Bonneville – 39200 Saint-Claude**

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude (CCHJSC) représentée par son président Raphaël PERRIN, dûment habilité par délibération du bureau communautaire du 15 décembre 2021
Ci-après dénommé le bailleur,

ET

LHH, société par action simplifiée dont le siège social est situé au Cœur Défense Tour A 90/102 Avenue du Général De Gaulle 92400 COURBEVOIE, représenté par M. Dany WOJTOWICZ en sa qualité de Directeur Financier
Ci-après dénommé le preneur,

Il est rappelé ce qui suit :

Suivant acte sous seing privé en date du 21 juillet 2021, il a été conclu un bail civil de location entre la CCHJSC et la société LHH, et dont le terme était fixé au 30/09/2022.

Ceci exposé, les parties conviennent ce qui suit :

Un avenant au bail sera établi à compter du 01/10/2022 et dont le terme est fixé au 30/11/2022.

Il est rappelé que le montant du loyer est fixé à 1 500 HT mensuel et qu'une provision de charges de 400 € par mois est appliquée.

Toutes les autres clauses du bail initial restent inchangées et restent applicables jusqu'à l'expiration du présent avenant.

Fait à Saint-Claude le 26/09/2022

Pour le Bailleur :




Raphaël PERRIN,
Président



Pour le Preneur :

Dany WOJTOWICZ,
Directeur financier LHH

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 13/10/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20221005-HJSCSG20222291-DE	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	3	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 5 OCTOBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
		Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :				
						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Philippe Passot, Isabelle Heurtier donne pouvoir à Claude Mercier, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 5 septembre 2022, datée du 28 septembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°22/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

Lee Hecht Harrison (LHH) : avenant n°2 de prolongation du bail de location 2, rue Bonneville à St-Claude

Vu la délibération n°10/9-2 du Bureau Communautaire du 21 juillet 2021 donnant en location de LHH les locaux situés 2, rue Bonneville à St-Claude dont le terme est fixé au 30 septembre 2022,

Vu la délibération n°21/9-4 du Bureau Communautaire du 7 septembre 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **MODIFIE** la prolongation du bail de location pour une durée de 2 mois à compter du 01/10/2022 jusqu'au 30/11/2022 moyennant un loyer mensuel de 1 500 € HT et une provision de charges de 400 € par mois,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Roland Frezier, Secrétaire

